



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

congé de maternité

Question écrite n° 52191

Texte de la question

M. Jacques Remiller appelle l'attention de Mme la secrétaire d'État chargée de la famille sur le projet du commissaire européen en charge de l'emploi et des affaires sociales, qui souhaite que toutes les mères de l'Union européenne bénéficient d'au moins 18 semaines de congé maternité. En France, la durée légale du congé maternité est de 16 semaines ; les Hollandaises et les Luxembourgeoises ont droit à 14 semaines de congé maternité, le minimum imposé par l'Union européenne, alors que les Danoises bénéficient de 28 semaines. Il propose également que les mères touchent leur salaire à taux plein durant toute la durée de ce congé. Il souhaite connaître la position du Gouvernement sur cette proposition du commissaire européen.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire est informé, en complément des informations portées à la question écrite n° 30294, publiée au Journal officiel le 23 juin 2009, que le projet de directive élaboré par la Commission européenne qui prévoit de porter à 18 semaines la durée minimale du congé maternité dans les pays de l'Union, alors qu'actuellement la durée de repos minimale obligatoire au niveau européen est fixée à 14 semaines, est toujours en cours d'examen, selon la procédure de codécision, par le Parlement européen et les États membres réunis au sein du Conseil.

Données clés

Auteur : [M. Jacques Remiller](#)

Circonscription : Isère (8^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 52191

Rubrique : Femmes

Ministère interrogé : Famille

Ministère attributaire : Famille et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 16 juin 2009, page 5757

Réponse publiée le : 29 septembre 2009, page 9262